

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 32/1513 :**

Appel d'Offres Ouvert - Rénovation de l'éclairage public de la Commune de Saint-Pierre - lots 1, 2 et 3 - Accord cadre à bons de commande - Attribution du marché de travaux

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANEE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240425-32-1513-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2024  
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Michel BOUAFIA

**Affaire n°32/1513 : Appel d'Offres Ouvert - Rénovation de l'éclairage public de la Commune de Saint-Pierre - lots 1, 2 et 3 - Accord cadre à bons de commande - Attribution du marché de travaux.**

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée sous la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert pour la « Rénovation de l'éclairage public de la Commune de Saint-Pierre - lots 1 à 3 ».

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le lundi 20 Novembre 2023 au BOAMP/JOUE et le vendredi 24 Novembre 2023 au journal local Le QUOTIDIEN avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 29 Janvier 2024.

Les marchés deviennent exécutoires à compter de leur date de notification. Ils sont conclus pour une période de **QUATRE (04) ANS**. Les marchés pourront être dénoncés par période annuelle sur décision expresse du représentant de l'Acheteur (1 an à compter de la notification). En cas de dénonciation, le représentant de l'Acheteur devra se prononcer par écrit au moins **TROIS (03) mois** avant la fin de chaque période annuelle. Ils s'exécutent par émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins dans la limite du budget. Les marchés sont passés en valeur sans minimum et avec un maximum sur le fondement des articles **R.2162-2 al.2, R.2162-4 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique**. Ces derniers ne font pas l'objet d'une décomposition en tranches.

**La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 05 avril 2024 pour choisir au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation (La valeur économique (60%) et la valeur technique (40%) les offres suivantes :**

N° du lot	Désignation des prestations	Montant minimum annuel (€ H.T)	Montant maximum annuel (€ H.T)	Attributaire du marché
1	Eclairage public Zone Est	Sans	1 500 000,00	BAGELEC REUNION
2	Eclairage public Zone Centre	Sans	2 000 000,00	TESTONI REUNION
3	Eclairage public Zone Ouest	Sans	1 500 000,00	TESTONI REUNION

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- De **L'AUTORISER**, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** les marchés correspondants sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240425-32-1513-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2024  
Date de réception préfecture : 29/04/2024